

**AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE SYNDICALE  
2012**  
(article 14 du décret n° 85-397 modifié)

Relevé du trimestre

Collectivité de :

Agent concerné :

Organisation syndicale :

NOM :

Prénom :

Grade ou emploi

Indice brut de rémunération :

Indice majoré :

Nombre d'heures d'autorisations spéciales d'absence accordé :

Salaire brut temps complet	=	€
Salaire brut correspondant aux heures	=	€ (A)
Charges patronales sur (A)	=	€ (B)
TOTAL (A + B)	=	€ (C)

Arrêté le présent état à la somme due de (en toutes lettres) : C =

CERTIFIE EXACT PAR L'AUTORITE TERRITORIALE (ET L'AGENT)

L'AGENT  
(date et signature)

L'AUTORITE TERRITORIALE  
(date, signature et cachet)

**REMARQUES IMPORTANTES :**

- établir tous les trimestre un état en double exemplaire (un état pour le Centre, un état à conserver).
- Chaque état trimestriel est à nous transmettre au plus tard, pour le 15 du premier mois du trimestre qui suit (sans cela les remboursements ne seraient pas assurés).
- Pièces justificatives à produire (copies) :
  - **demande écrite d'ASA** par l'agent et **autorisation écrite de l'employeur**,
  - **convocation ou pièces justificatives** produites à ce titre par l'agent et l'organisation syndicale.
  - **Copie du bulletin de salaire.**